

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Marylène VERDEME
Eric GOUVIER pouvoir à Christian REYNAUD
Dimitri NIOSSOBANTOU pouvoir à Nicolas BALOT
Pascal BUSSIERE pouvoir à Julien MORIN

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Eric GOUVIER, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Madame Marylène VERDEME

N°2024/D/032 - Objet : **Cession d'un camion poids lourd**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L 2122-22).

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Elles ont dépassé le seuil de 4 600 euros.

Camion Poids lourd G280 Renault immatriculé DS-700-GZ
N° de Série : VF6BAO2A000012329
Montant de la vente : 7 986 €
N° d'immobilisation : 200000019.

L'acquéreur est Madame Nathalie LAINE - 20 Neuville 87440 Saint Mathieu.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide :

- D'approuver la cession du véhicule Camion Poids lourd G280 Renault immatriculé DS-700-GZ pour un montant de 7986 € à Madame Nathalie LAINE.

- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations).

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

23/05/2024

Berger
Levraut

ID : 087-218706505-20240516-2024_D_032-DE

- D'autoriser la sortie de ces biens du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 16 mai

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.